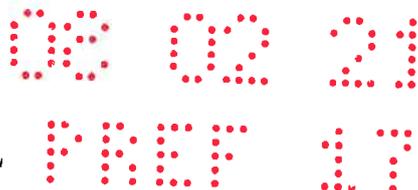


**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL  
D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC)**

Siège Social : Communauté de Communes Aunis atlantique  
113 Route de la Rochelle - 17 230 MARANS



**COMITE SYNDICAL du 11 Janvier 2021**  
**Salle des associations – Charron**

**Objet : Installation des délégués CS2021-01**

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 11 janvier, à 18 heures 00.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à CHARRON (Salle des Associations),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 4 janvier 2021.

**Etaient Présents les délégués suivants :**

- M. BODIN Jean Marie, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. BOISSEAU Jérémy, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- M. GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle,
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale – Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

**Pouvoir :**

- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves – CDA La Rochelle.

\*\*\*\*\*

02 02 21  
17h 17

La présidence de l'assemblée est dévolue au doyen d'âge des membres présents, M. Jean-Marie BODIN.

Celui-ci rappelle les Statuts du Syndicat, et notamment l'article 7 relatif à la représentativité de chaque Collectivité adhérente.

Il fait part des délibérations prises par les Collectivités adhérentes et désignant leurs délégués auprès du Syndicat :

**Communauté de Communes Aunis Atlantique :**

Délibération du Conseil Communautaire du 02 septembre 2020, désignant pour la représenter les délégués suivants :

Titulaires : MM Jérémy BOISSEAU, Jean-Marie BODIN, François VENDITTOZZI.

Suppléants : Madame Martine BOUTET, MM. Jean-Pierre SERVANT, Romuald QUIRION.

**Communauté d'Agglomération de la Rochelle :**

Délibération du Conseil Communautaire du 3 septembre 2020, désignant pour la représenter les délégués suivants :

Titulaires : MM Didier GESLIN, Didier ROBLIN, Marc MAIGNE.

Suppléants : Madame Amaël DENIS, MM. Hervé PINEAU, Raymond ESCOBAR.

Il déclare les délégués cités ci-dessus en qualité de membres du Comité Syndical du SILEC.

Les membres du Comité Syndical ainsi installés désignent M. Romuald QUIRION en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du comité, il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du CGCT par référence à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il déclare le comité syndical en place et l'invite à procéder à l'élection du président.

Fait les jour, mois et an susdits,

  
Le Président du SILEC  
Jérémy BOISSEAU

